

**Présidence : Autriche**

## **985<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**

1. Date : mercredi 15 septembre 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05  
Clôture : 13 heures

2. Président : Ambassadeur F. Raunig

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : LE CADRE DE L'OSCE POUR LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS**

- *Exposé de M. R. Aleixo, ancien Représentant permanent adjoint du Portugal auprès de l'OSCE (lors du Sommet de l'OSCE à Lisbonne en 1996)*
- *Exposé du général de corps d'armée (à la retraite) E. Buzhinskiy, chef du Centre d'études politico-militaires appliquées, Fédération de Russie*
- *Exposé de M. M. Griffon, chef de la Sous-direction du contrôle des armements et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – Direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, France*

Président, M. R. Aleixo, M. E. Buzhinskiy (FSC.DEL/317/21 OSCE+), M. M. Griffon, Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/325/21), États-Unis d'Amérique (annexe 1), Royaume-Uni, Canada, Turquie (FSC.DEL/321/21 OSCE+), Suisse (FSC.DEL/322/21 OSCE+), Arménie (annexe 2), Fédération de Russie (annexe 3)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

*Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/317/21 OSCE+), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/326/21), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/319/21 OSCE+), Royaume-Uni, Canada

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *« Ne manquez pas » d'assister à une démonstration pratique des armes légères et de petit calibre et des stocks de munitions conventionnelles prévue à Vienne le 27 octobre 2021* : Président
- b) *Contributions financières au programme de formation dispensé au titre de la Bourse de l'OSCE pour la paix et la sécurité, et aux projets extrabudgétaires dans les domaines des armes légères et de petit calibre et des stocks de munitions conventionnelles en Ukraine* : États-Unis d'Amérique, Ukraine, Représentant du Centre de prévention des conflits de l'OSCE
- c) *Exercice militaire « Joint Endeavour 2021 », prévu du 22 au 30 septembre 2021* : Ukraine, Fédération de Russie
- d) *Visite de contact organisée conformément au chapitre IV du Document de Vienne, effectuée du 5 au 11 septembre 2021* : Lituanie (également au nom de l'Estonie et de la Lettonie) (annexe 4)
- e) *Questions de protocole* : Azerbaïdjan

4. Prochaine séance :

Mercredi 22 septembre 2021, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence

---

**985<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 991 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Nous nous félicitons des efforts déployés par la Présidence autrichienne du FCS pour susciter, au mois de septembre, un débat ciblé sur le passé, le présent et l'avenir de la maîtrise des armements. Nous remercions les éminents orateurs d'avoir exprimé leurs points de vue. Nous ne sommes peut-être pas d'accord mais nous sommes toujours prêts à dialoguer. Le Dialogue de sécurité d'aujourd'hui nous donne l'occasion de réfléchir à notre passé, notamment au Cadre de Lisbonne pour la maîtrise des armements de 1996, et de le comparer à l'environnement dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

L'environnement de sécurité européen s'est considérablement dégradé depuis 1996. Cette situation est imputable non pas à l'échec de la politique de maîtrise des armements mais plutôt aux violations délibérées des principes et engagements de l'OSCE. Dans un certain nombre de cas, la décision de certains gouvernements d'ignorer les Principes de Helsinki et les règles fondamentales du droit international s'est traduite par l'emploi de la force militaire conventionnelle contre des États souverains. Dans d'autres cas, le comportement agressif contre des voisins a été plus subtil et s'est appuyé sur des méthodes hybrides pour saper les processus politiques, la société civile et les gouvernements légitimement élus. Dans un contexte où les normes fondamentales de conduite internationale ne sont pas respectées, les accords de maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité ont été des dommages collatéraux. Les tentatives de réparer ces dommages, notamment par des propositions visant à relancer les négociations régionales sur la maîtrise des armements conventionnels, ne règlent pas le problème de fond. Elles n'abordent pas non plus les risques et les menaces les plus graves pour la sécurité auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, d'autant qu'ils se produisent de plus en plus un cran en dessous du seuil d'un conflit armé et ne sont pas susceptibles de faire l'objet des solutions traditionnelles de maîtrise des armements.

L'année 1996 incarne une époque nettement différente, en fait un âge d'or, plein de promesses pour un environnement de sécurité européen transformé de manière positive après la guerre froide. En 1996, nous avons évoqué des tendances positives en matière de coopération, de transparence et de prévisibilité, dont nous pensions avec optimisme qu'elles renforceraient le réseau d'obligations et d'engagements imbriqués et complémentaires en matière de maîtrise des armements.

Les États participants n'étaient pas complètement naïfs. En effet, le Cadre de Lisbonne prévoyait que certains défis et risques pourraient entraver ces tendances positives, notamment le manque de respect des droits de l'homme, les tensions ethniques, la criminalité transnationale organisée, les migrations incontrôlées et les dommages environnementaux. D'autres problèmes n'avaient pas été prévus à l'époque du Cadre de Lisbonne, notamment les cyberintrusions qui visent les fonctions de base de la société et les activités hybrides qui sapent la confiance dans les institutions essentielles. Ces menaces imprévues, ainsi que la menace omniprésente du terrorisme, ont touché tous les États participants. Aujourd'hui, nous sommes tous confrontés à de nouveaux risques qui menacent non seulement notre sécurité, mais aussi notre existence. Il s'agit de la dégradation de l'environnement, de l'échec de la gouvernance environnementale et du changement climatique.

Même si ses principes fondamentaux restent louables, le Cadre de Lisbonne est davantage un rappel de ce qui n'a pas été réalisé qu'une voie pour l'avenir. Dès lors, notre tâche la plus urgente n'est pas tant de « renforcer » la confiance que de la « réinstaurer » ou de la « regagner ». Utilisons le cadre tel qu'il est envisagé pour « améliorer la transparence et la prévisibilité en ce qui concerne les intentions militaires des États ».

Si nous voulons regagner la confiance petit à petit, il est évident qu'il faut commencer par la modernisation du Document de Vienne, qui est au cœur de la sécurité de l'OSCE en tant qu'instrument favorisant la transparence et la prévisibilité. La proposition conjointe sur la modernisation, coparrainée par 34 États participants, est un bon début.

En ce qui concerne les questions de sécurité au sens large, y compris les nombreux sujets qui avaient été très peu pris en compte ou compris au moment de l'adoption du Cadre pour la maîtrise des armements, nous pensons qu'une discussion franche sur les préoccupations et les menaces en matière de sécurité, ainsi que sur les solutions possibles, présente un réel intérêt. Le Dialogue structuré sur les questions de sécurité, qui s'est avéré une plateforme efficace pour engager de tels échanges, devrait se poursuivre. Nous nous réjouissons à la perspective d'examiner les moyens d'améliorer le Dialogue lors du séminaire qui aura lieu cet automne.

Monsieur le Président,

Je tiens à faire remarquer que, malgré toute sa hauteur de vue, le Cadre de Lisbonne de 1996 est imparfait sur un point important, dans la mesure où il n'a pas abordé la dimension de genre qui fait aujourd'hui partie intégrante de notre travail dans ce Forum. À cet égard, il est probablement le reflet d'une époque antérieure à l'adoption du programme sur les femmes, la paix et la sécurité. Comme la Présidence autrichienne du FCS l'a noté à juste titre, les femmes, la paix et la sécurité sont des thèmes qui doivent être généralisés dans l'ordre du jour du FCS qui inclut la maîtrise des armements. Les temps ont changé depuis 1996, et 20 ans de progrès avec des femmes en tant que rédactrices et négociatrices d'accords de maîtrise des armements ne peuvent être réduits à néant. Pour leur part, les États-Unis sont fiers qu'une femme de couleur, M<sup>me</sup> Bonnie Jenkins, ait été nommée Sous-Secrétaire pour le contrôle des armements et les affaires de sécurité internationale. Ils sont également fiers du rôle joué au fil des ans par les femmes dans la conduite des négociations sur la maîtrise des armements, notamment les nouveaux accords START, contribuant sans aucun doute à leur succès.

Merci, Monsieur le Président.

Puisse cette réflexion sur notre passé nous aider à recentrer la voie que nous avons tracée et lui donner une nouvelle dynamique.



---

**985<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 991 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE**

Monsieur le Président,

La délégation arménienne remercie les orateurs principaux pour leurs exposés intéressants et stimulants. Elle remercie également la Présidence autrichienne du Forum pour la coopération en matière de sécurité d'avoir consacré ce Dialogue de sécurité au Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements en le situant dans son contexte historique. En cette période de méfiance croissante et de crise rampante, rappeler les objectifs qui, dans les années 90, nous ont unis dans nos efforts pour surmonter les problèmes de sécurité dans l'espace de l'OSCE est une initiative opportune et utile.

Les questions de maîtrise des armements et de désarmement ont toujours été au centre des activités de l'Organisation. Depuis le début des années 1990, l'OSCE a commencé à développer le régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe, dépassant ainsi le modèle de sécurité de l'époque de la guerre froide et renforçant les mesures de confiance découlant de l'Acte final de Helsinki. Au cours de cette période, l'Organisation s'est efforcée d'améliorer sa propre efficacité en élargissant progressivement la portée des questions de sécurité qu'elle traite grâce à l'actualisation de sa boîte à outils politico-militaire. En 1996, les États participants de l'OSCE ont adopté le Cadre pour la maîtrise des armements, jetant ainsi les bases conceptuelles des arrangements existants et futurs dans ce domaine.

Malheureusement, nous voyons comment les intérêts géopolitiques des États participants ont progressivement remplacé les idées de coopération par la confrontation. Cette évolution s'est traduite par des violations de nos engagements, qui ont fini par conduire à la crise actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements. Néanmoins, nous pensons qu'aujourd'hui encore, alors que la sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE sont directement remises en cause, la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité sont les instruments qui permettent de garantir la stabilité, la transparence et la prévisibilité militaires, pour autant qu'elles soient mises en œuvre de bonne foi.

Monsieur le Président,

La situation en matière de sécurité dans le Caucase du Sud souligne l'importance de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en matière de maîtrise des armements et démontre une fois de plus leur pertinence.

Les violations du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE) et du Document de Vienne, notamment l'accumulation déstabilisatrice d'armes offensives dépassant de beaucoup les plafonds fixés dans le Traité FCE, la conduite d'exercices militaires à grande échelle non notifiés et l'exclusion d'une proportion importante des forces armées des États du régime de vérification, sont les principales raisons qui, au cours des cinq dernières années, ont conduit à deux reprises à l'emploi de la force dans notre région. Le recours sans réserve à la force comme moyen de « résoudre » les conflits et les différends a considérablement affaibli le régime de maîtrise des armements. Il est évident qu'apporter des améliorations techniques aux outils existants sans un engagement politique fort ne garantira pas leur application.

La délégation arménienne est convaincue que seule une position forte et de principe des États participants à l'égard de la violation systématique par certains États participants des obligations et engagements qu'ils ont contractés à l'égard de l'Organisation peut empêcher une nouvelle érosion de la sécurité et de la stabilité dans l'espace de l'OSCE.

Je vous remercie. Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



---

**985<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 991 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Nous vous remercions pour la préparation et la tenue de cette réunion sur un sujet très pertinent qui est au cœur du mandat du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Cette année marque le 25<sup>e</sup> anniversaire du Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements. Nous partageons l'avis de la Présidence autrichienne quant à l'importance de profiter de cette date marquante pour stimuler la réflexion sur le passé, le présent et l'avenir de la maîtrise des armements conventionnels en Europe, un processus qui a connu des jours meilleurs. Nous remercions les orateurs principaux pour leur analyse professionnelle du sujet, qui en a souligné la complexité et la profondeur.

On sait que le Cadre ne peut être séparé des autres « résultats » du Sommet de l'OSCE de Lisbonne de 1996, en particulier la Déclaration sur un modèle de sécurité commun et global pour l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle, qui a ensuite été transformée en Charte de sécurité européenne lors du Sommet de l'OSCE d'Istanbul en 1999. L'objectif de ces instruments est de « contribuer à la poursuite du développement de l'espace de l'OSCE en tant qu'espace de sécurité commun indivisible ». À cette fin, le Cadre préconise de mettre l'accent sur « l'élaboration de nouvelles mesures de maîtrise des armements ».

À toutes les étapes, notre pays a été et reste attaché aux objectifs de la maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité. Dans les années 1990, nous avons apporté, sans exagération, une contribution sans précédent à l'élimination des séquelles de la guerre froide. En un temps record, la Russie a retiré ses troupes et ses armes des pays d'Europe centrale et orientale, et démantelé d'importantes concentrations de troupes en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, en Tchécoslovaquie et dans les États baltes, soit plus de 800 000 militaires au total. Appliquant les dispositions du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE), elle a détruit et éliminé des dizaines de milliers d'armes lourdes et d'équipements.

Nous avons toujours pensé qu'il n'y avait pas de divergences irréconciliables dans la zone de responsabilité de l'OSCE et encore moins de questions qui nécessiteraient une solution militaire ou un appel à une présence significative des blocs politico-militaires. Il semble cependant que d'autres évaluations et approches aient été suivies en Occident. Nous



sommes dès lors malheureusement obligés de constater que de nombreux objectifs et cibles inscrits dans le Document de Lisbonne 1996 sont restés lettre morte.

Il est sans doute embarrassant pour nos collègues de se rappeler avec quelle ferveur ils nous ont assuré à l'époque que l'adhésion à l'OTAN délivrerait les pays d'Europe orientale des douleurs fantômes de leur héritage historique, améliorerait les relations avec la Russie et donnerait à l'Alliance une « ceinture » extérieure d'États bien disposés à notre égard. Cela ne s'est pas produit. En effet, l'élargissement de l'OTAN a jeté les bases politiques et matérielles de l'émergence d'un nouveau rideau de fer dans l'espace européen. Des allusions ont été faites ici à un certain pays qui serait la cause de la dégradation du climat de confiance en Europe. Je vous rappelle que ce climat a commencé à être érodé depuis longtemps par des pays dont les représentants sont présents dans cette salle. Rappelez-vous qui a détruit les principes de l'OSCE en bombardant la Yougoslavie, l'Irak, la Libye et l'Afghanistan. Tout cela a remis en question l'idée de construire une « maison européenne commune » et il n'est donc guère approprié que les personnes ici présentes fassent la leçon aux autres pays.

Dans ses documents officiels, l'OTAN proclame aujourd'hui que l'« endiguement » de la Russie est l'un de ses principaux objectifs. En outre, nos collègues ne souhaitent pas prendre en compte nos préoccupations en matière de sécurité et ne répondent pas aux propositions constructives visant à réduire les risques militaires en Europe. Compte tenu de l'expérience lamentable de l'endiguement d'un certain groupe en Afghanistan, l'OTAN devrait évidemment commencer à réfléchir dès maintenant à l'endroit où elle pourrait « s'enfuir » après avoir « endigué » la Russie.

Je vais maintenant passer directement à la maîtrise des armements et aux MDCS, qui, comme l'ont déjà fait remarquer les orateurs principaux aujourd'hui, constituent les principaux éléments du Document de Lisbonne. Il y est affirmé que les fondements d'un système de sécurité égale et indivisible existent déjà, à savoir le Traité FCE, le Document de Vienne, le Traité sur le régime « Ciel ouvert », le Code de conduite et les MDCS régionales. Deux des piliers susmentionnés, le Traité FCE et le Traité sur le régime « Ciel ouvert », sont aujourd'hui dans un état de crise profonde, le premier en raison du refus des pays de l'OTAN de ratifier l'Accord sur l'adaptation du Traité FCE, le second en raison d'une décision étonnamment myope des États-Unis d'Amérique. En ce qui concerne la mise en œuvre de bonne foi des autres instruments mentionnés, la marge d'amélioration est manifestement encore importante.

Nous appelons nos partenaires à revenir à la mise en œuvre intégrale de leurs engagements internationaux, ce qui est essentiel pour rétablir la confiance et la transparence dans la sphère militaire et accroître la prévisibilité.

Nous espérons que l'Europe finira par s'intéresser de nouveau véritablement à l'avenir de la maîtrise des armements conventionnels. Une telle conversation devrait probablement commencer par une discussion sur le « cadre de référence » pour la sécurité européenne dans lequel des instruments actualisés ou nouveaux pourraient être incorporés. Il serait bon, à cette occasion, de faire preuve de réalisme politique plutôt que de se laisser aller à des vœux pieux.

Pour terminer, permettez-moi de réaffirmer que la Fédération de Russie est toujours disposée à débattre des questions liées à la sécurité et à la stabilité internationales sur la base

de l'égalité des droits et de la prise en compte des intérêts de chacun. L'inertie de ces dernières années peut sans aucun doute être surmontée grâce aux efforts conjoints de tous les États désireux de renforcer la confiance et la prévisibilité en Europe. La devise antique « *viribus unitis* » (« avec nos forces unies »), exposée au palais de la Hofburg, peut également nous le rappeler. Espérons seulement que dans le contexte actuel, nos partenaires parviendront à interpréter correctement ces propos en dépassant les limites de la logique de bloc.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

**985<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 991 du FCS, point 3 d) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LITUANIENNE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ESTONIE ET DE LA LETTONIE)**

Monsieur le Président,

Merci de m'avoir donné la parole.

Chers collègues,

Au nom de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie, je tiens à vous informer que nous avons effectué la semaine dernière une visite de contact conjointe en Estonie, Lettonie et Lituanie, qui a été organisée conformément au chapitre IV du Document de Vienne 2011. La visite a débuté le 5 septembre en Estonie, s'est poursuivie en Lettonie et s'est terminée le 11 septembre en Lituanie.

Je tiens à souligner qu'il s'agissait de la première visite de contact cette année et de la première après l'interruption causée par la pandémie. En raison de la pandémie de COVID-19, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont pris soin, durant la visite, de respecter les exigences de sécurité et les mesures visant à prévenir la propagation du virus.

Nous sommes heureux de noter que cette visite de contact conjointe a été largement suivie. En effet, 43 participants de 22 États et du Centre de prévention des conflits y ont pris part. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les États participants et le Centre de prévention des conflits d'avoir répondu positivement à notre invitation.

Au cours de cet événement, les participants ont visité la 1<sup>ère</sup> brigade d'infanterie dans les installations militaires de Tapa (Estonie), la brigade d'infanterie mécanisée des forces terrestres dans les installations militaires d'Adaži (Lettonie), et la brigade d'infanterie mécanisée Geležinis Vilks dans les installations militaires de Rukla (Lituanie).

Dans un souci de transparence et d'ouverture, la Lettonie a invité les participants à observer l'exercice militaire « Silver Arrow 2021 » en plus de leur visite à la Brigade d'infanterie mécanisée des forces terrestres à Adaži le 8 septembre.

La Lituanie a également organisé une démonstration du véhicule de combat d'infanterie Vilkas (Boxer) lors de la visite des installations militaires de Rukla, le 10 septembre.

J'espère que les participants ont eu l'occasion de se familiariser avec les trois brigades et leurs tâches. En outre, des représentants de haut niveau des ministères et des commandants militaires leur ont présenté les politiques de sécurité et de défense des trois pays baltes ainsi que la structure et les activités des forces armées.

Un exposé détaillé sur la visite sera fait en décembre lors de la réunion annuelle des chefs des centres de vérification.

Monsieur le Président, je vous remercie.